



Cas pratique droit commercial

Par **AB75**, le **11/11/2010** à **21:03**

Bonjour,

je dois résoudre un cas pratique et je bloque sur les solutions envisageables :

"Monsieur X a un contrat avec un fleuriste qui s'engage à planter et à cultiver des pieds de géraniums et à lui vendre des boutures.

Monsieur X a fourni toutes les informations nécessaires au fleuriste à ce type de culture qui nécessite de nombreux soins. Par la suite, Monsieur X vend ces boutures à sa clientèle.

Son activité est florissante mais un de ses clients, Monsieur Y insatisfait de sa dernière livraison l'assigne devant le TI. Il exige le remboursement de la vente des marchandises qui seraient parvenues abîmées."

Qui est responsable ? Vice caché ou non ? problème lors de la livraison de X à Y ?

Merci d'avance.

Par **Claralea**, le **12/11/2010** à **00:43**

Pour moi, le fautif serait Monsieur X puisque c'est lui le vendeur et l'interlocuteur direct de Monsieur Y. Après, rien n'empêche Monsieur X de se retourner contre le fleuriste qui lui même pourra se retourner vers le transporteur s'il estime que ses boutures étaient en bon état lors de leur prise en charge par le transporteur (surchauffage ou manque d'aération dans le camion)

Maintenant, ça n'engage que moi mais c'est comme ça que je réglerai le problème, à chacun sa responsabilité